COMMUNE de LA BERTHENOUX (Indre)

<u>Procès-Verbal</u> <u>Conseil Municipal du 03 Février 2025</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à 19h30

le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA BERTHENOUX, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe PATRIGEON, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2025

Présents:

M. PATRIGEON Philippe, M. LAURENT Michel, Mme PILLET Michelle, M. BLIN Maurice, M. LABRUNE Emmanuel M. PROTON Philippe (arrivé à 19h45), M. BARBIER Loïc, Mme LAURENT Patricia

Excusé: M. CRUCHON Philippe (P)

Absent: Mme PAILLET Sandrine

Secrétaire de séance : M. BARBIER Loïc

<u>Début de séance</u>: 19h30 <u>Fin de séance</u>: 21h00

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

DOSSIER 1: MODIFICATION DES STATUTS DU PAYS DE LA CHATRE

Le maire informe le conseil municipal que le comité syndical du Pays de La Châtre en Berry a décidé de modifier ses statuts en vue d'exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et d'Etat.

En tant que commune membre de ce syndicat, le conseil municipal doit valider la modification des statuts.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification des statuts du comité syndical du Pays de La Châtre en Berry

Vote: 08 pour 0 contre

Délibération 2025/001

« Le Maire indique qu'il a reçu la notification de la délibération du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry décidant la modification de ses statuts pour exercer des missions d'information, de conseils et d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'une convention de PACTE TERRITORIAL signée avec l'ANAH et l'État.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

 APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry jointe en annexe de la présente délibération

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Loïc BARBIER »

DOSSIER 2: CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Le maire rappelle que suite à la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, les secrétaires de la catégorie « adjoint administratif principal 2ème et 1ère classe » ont possibilité d'être promu au grade de rédacteur par promotion interne dérogatoire.

Par arrêté en date du 04/12/2024 du Centre de Gestion, Agnès est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de

Le maire propose donc de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 10 février 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 10 février 2025 et autorise le maire à signer les démarches relatives à ce dossier.

Vote: 08 pour 0 contre

Délibération 2025/002

« Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu l'arrêté n°AG-89-2024 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne dérogatoire pour les fonctionnaires exerçant la fonction de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants

Afin d'assurer la continuité du service et le bon fonctionnement de la gestion administrative de la commune, le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 10 février 2025

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil municipal

- Décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 10 février
 2025
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette création
- Inscrit les crédits nécessaires au budget

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Loïc BARBIER »

DOSSIER 3: SUBVENTION DETR 2025 – TRAVAUX COMMERCE

Le maire rappelle :

- le projet d'extension du commerce et isolation / réaménagement du logement
- le montant prévisionnel de la globalité travaux qui s'élèvent à 431 750.00 € HT
- les différentes demandes de subventions qui ont été faites
- que la demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été scindée en deux tranches. La 1^{ère} tranche concerne les travaux d'extension du commerce dont la demande a été déposée en 2024 et la 2^{nde} concerne l'isolation / réaménagement du logement. Pour cette dernière, la demande de subvention DETR doit être déposée pour 2025.

Le maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 68 991.28 €

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention DETR 2025 pour un montant de 68 991.28 € et autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Vote: 09 pour 0 contre

Délibération 2025/003

« Le maire rappelle le projet d'extension du commerce multiservices et de l'isolation avec réaménagement du logement dont le coût prévisionnel de l'ensemble du projet s'élève à 431 750.00 € HT après actualisation par l'architecte des Bâtiments de France.

Avec les modifications apportées, le montant prévisionnel de la seconde tranche est de 172 478.20 € HT.

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2025 pour un montant de 68 991.28 € soit 40.00 % du coût des travaux de la seconde tranche.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant prévisionnel des travaux dans sa globalité à 431 750.00 € HT
- approuve le montant prévisionnel des travaux de la 2ème tranche à 172 478.20 € HT
 valide la proposition du maire de déposer une demande de DETR 2025
- **prévoit** le financement suivant pour la 2^{ème} tranche :

	Montant HT	
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025	68 991,28 €	40,00%
Fonds départemental d'Aide au Maintien des Activités Commerciales en Zone Rurale	5 933,76 €	3,44%
Fonds vert	23 704,00 €	13,74%
1 commune 1 logement	6 173,00 €	3,58%
FAR "bâtiment"	20 996,09 €	12,17%
Fonds Propres	46 680,07 €	27,06%
TOTAL	172 478,20 €	100,00%

• sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – année 2025 pour un montant de 68 991.28 €

Pour copie conforme,

Le Maire, Philippe PATRIGEON Le secrétaire de séance Loïc BARBIER »

DOSSIER 4: CONVENTION ENEDIS – TRAVAUX LES JOUHANNETS

Dans le cadre de travaux de raccordement d'un hangar agricole au réseau électrique, ENEDIS doit passer des câbles en souterrain le long de la voie communale n° 304 « Les Jouhannets ». Pour réaliser ces travaux, une convention doit être signée entre Enedis et la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Vote: 09 pour 0 contre

Délibération 2025/004

« Le Maire expose à l'assemblée que l'avis du conseil municipal est requis pour la réalisation de travaux de raccordement de production PV avec l'installation de câbles souterrains et tous les accessoires nécessaires sur la voie communale « Les Jouhannets » côté droit.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la société ENEDIS a procédé à ces travaux
- autorise le Maire a signé les documents relatifs à ces travaux

Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Philippe PATRIGEON

Loïc BARBIER »

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part :
 - o du courrier de La Poste concernant les services de proximité que le groupe propose
 - o du département pour l'engagement de travaux au carrefour de la Chape
 - o du dossier concernant les problèmes de voisinage au lieu-dit Les Laurents
- # Espace camping-car: lecture de la proposition de Camping-car park
- - Mercredi 12 février : vernissage expo médiathèque 19h00
 - Samedi 22 février : choucroute de l'association Sports Animations
 - o Du 05 au 20 avril : exposition Poulin'art
 - o Dimanche 27 avril : marche du cœur
 - o Jeudi 08 mai : cérémonie
 - O Dimanche 25 mai : journée de la Nature et du Bien-Être

Le Maire,

Philippe PATRIGEON

Le secrétaire de séance

Loïc BARBIER